



## Aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

### Information du Principal sur le stage en entreprise

- Le stage d'observation, d'une durée de 5 jours consécutifs, a pour objectif principal de faire découvrir aux élèves le monde de l'entreprise, dans le prolongement du cours de Technologie.
- En 2022-2023, le stage, pour les élèves de 3<sup>ème</sup> du Collège Jean Racine, se déroulera :  
**du Lundi 12 et le Vendredi 16 Décembre 2022**  
**(ou entre le Mardi 13 et le Samedi 17 Décembre 2022)**
- Durant leur stage, les élèves pourront recevoir la **visite** de l'un de leurs professeurs.
- Au retour de stage, les élèves devront rédiger un **rapport de stage** (et le saisir sur traitement de texte), selon le modèle à télécharger sur le site du Collège. La note de ce rapport sera intégrée dans la moyenne annuelle de Technologie.
- Dès à présent, les élèves de 3<sup>ème</sup> sont invités à rechercher un employeur susceptible de les accueillir. Parallèlement, ils téléchargeront la **convention de stage** (sur le site du Collège) à imprimer en 3 exemplaires. Cette convention, signée par l'élève et ses parents et par l'employeur, devra être retournée au Professeur Principal pour le Lundi 28 Novembre au plus tard.
- A noter :
  - 1) Le stage ne pourra pas s'effectuer en milieu scolaire ni en milieu hospitalier.
  - 2) Les élèves âgés de moins de 14 ans sont autorisés à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé.
- Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, le professeur de Technologie apportera aux élèves toutes les informations qu'il jugera utiles pour le bon déroulement du stage.

Philippe LUMAT,  
Principal